

FONDATION ARMAND-FRAPPIER

Bourses de maîtrise et de doctorat

Concours 2019-2020

Règlements - demande de bourse

Date limite : **19 avril 2019**

FondationAFrappier.ca - iaf.inrs.ca

NOUVEAU : expédiez votre candidature par courriel seulement à : recrutement@iaf.inrs.ca
Consultez la fin des règlements pour tous les détails.

À propos du concours

La Fondation Armand-Frappier

Organisme à but non lucratif créé en 1978 qui contribue activement à l'avancement et à l'excellence de la recherche au Centre INRS-Institut Armand-Frappier dans le domaine de la santé humaine, animale et environnementale.

Depuis sa création, plus de 14 millions de dollars qui ont été remis sous forme de bourses, d'octrois de recherche, de participation à l'achat d'équipement scientifique et de financement de projets en faveur de la recherche et de la relève scientifique.

Année après année, ce sont les activités de collecte de fonds menées par la Fondation qui permettent de décerner les bourses offertes dans ses concours. Le caractère philanthropique des contributions à l'origine des bourses peut amener la Fondation à demander aux récipiendaires des bourses de collaborer à ses objectifs de communication et de reconnaissance envers ses donateurs.

Responsabilités du candidat

Le boursier et son professeur attitré ont la responsabilité d'être présents à la cérémonie de remise de bourses de la Fondation Armand-Frappier, qui a normalement lieu en novembre. Les communications et les publications découlant des travaux effectués par le boursier durant son stage devront porter la mention que ces travaux ont été effectués avec l'aide d'une bourse de la Fondation.

À la demande de la Fondation, le boursier ainsi que son professeur attitré acceptent de se rendre disponibles pour des activités de reconnaissance aux donateurs. L'entretien des relations avec les donateurs est un aspect important du processus de fidélisation de ces derniers pour le maintien de partenariats philanthropiques à long terme. Cette collaboration demandée est importante car elle permet aux donateurs de bénéficier d'occasions privilégiées valorisant l'impact de leurs contributions.

Nombre de bourses offertes

Le nombre de bourses octroyées est déterminé en fonction des résultats de la campagne de financement de la Fondation. À titre indicatif, ces dernières années, autour d'une dizaine de bourses de maîtrise et autant de bourses de doctorat ont été attribuées chaque année.

Comité de sélection

Les dossiers des candidats au concours des bourses de maîtrise et de doctorat de la Fondation Armand-Frappier sont évalués par un comité de sélection composé de professeurs dûment nommés par l'Assemblée des professeurs de l'INRS-Institut Armand-Frappier. La Fondation attribue les bourses selon les recommandations du comité. Le comité qui procédera à la sélection des lauréats du présent concours est présidé par le Professeur Jacques Bernier pour les bourses de maîtrises, et par le Professeur Patrick Labonté pour les bourses de doctorats.

Règlements du concours

Conditions d'admissibilité

Le programme de bourses de la Fondation est destiné aux étudiants réguliers inscrits dans un programme de l'INRS-Institut Armand-Frappier. Les étudiants inscrits dans d'autres établissements sont admissibles à condition qu'ils puissent démontrer au comité qu'il ne leur était pas possible de s'inscrire dans un programme de l'INRS-Institut Armand-Frappier. Le comité de sélection jugera de leur admissibilité, si nécessaire, après consultation auprès du directeur de l'INRS-Institut Armand-Frappier. Les candidats concernés par une telle situation doivent toutefois être dirigés par un professeur de l'INRS-Institut Armand-Frappier et y effectuer leurs travaux de recherche.

La période de validité des bourses est pour un maximum de 3 sessions consécutives à partir de la session d'automne de l'année du concours. Pour être éligible à recevoir la bourse pour **au moins** une session, le candidat ne doit pas avoir dépassé à l'automne 2019 la 6^e session à la maîtrise et la 12^e session au doctorat.

Un candidat boursier d'un organisme externe peut demander une bourse de la Fondation. La bourse sera alors jumelée, sans pénalité, à une bourse d'un organisme externe dans la mesure où celle-ci n'excède pas 50 % du montant de bourse de la Fondation. Si le montant représente plus de 50%, la bourse de la Fondation sera alors réduite du montant de la bourse externe.

Le candidat doit:

- avoir conservé une moyenne cumulative équivalente à au moins 3,3/4,3 dans son programme de 1^{er} ou 2^e cycle **et** avoir fait preuve d'une performance exceptionnelle en recherche (présentation scientifique et/ou publication).

Le candidat s'engage à :

- se consacrer à temps complet à son programme d'études durant toutes les sessions pour lesquelles une bourse de la Fondation lui sera octroyée;
- déclarer au bureau de la direction de l'INRS-Institut Armand-Frappier toute bourse qu'il pourrait obtenir d'un organisme externe pour les sessions visées par la bourse de la Fondation. Une modification de la situation financière de l'étudiant pourra entraîner un ajustement des sommes versées par la Fondation Armand-Frappier, l'INRS et le directeur de recherche. Dans le cas où un étudiant omettrait de déclarer un revenu significatif touchant la période visée par une bourse de la Fondation, des mesures seront prises pour récupérer les montants versés.

Valeur des bourses

La valeur de la bourse à la maîtrise en 2018 était de 16 170 \$ et celle au doctorat était de 18 855 \$. Le financement est assuré par la Fondation, le directeur de recherche et dans la plupart des cas, par l'INRS.

Renouvellement

Les étudiants ayant déjà été boursiers de la Fondation sont autorisés à solliciter un (1) renouvellement à la maîtrise et de trois (3) renouvellements au doctorat.

Les candidats qui présentent une nouvelle demande doivent s'assurer que leur dossier est complet incluant les copies de relevés de notes.

Documents requis

- Formulaire de demande de bourse dûment complété;
- Relevés de notes du baccalauréat et/ou de la maîtrise:
 - Les étudiants qui ont suivi des études universitaires à l'étranger sont fortement encouragés à fournir une brève explication du système de notation académique et de son équivalence avec le système québécois.
- Un résumé de vos relevés de notes (exemple, les notes pour chaque semestre et la note finale pour chaque diplôme).
- Description du projet de recherche **ET** son avancement, s'il y a lieu (**maximum une (1) page au niveau de la maîtrise et deux (2) pages au niveau du doctorat**), selon cette mise en page :
 - Format lettre
 - Police et caractère : Times 12 points
 - Simple interligne
 - Cadrage: marges de 2,5 cm
- La description devra contenir :
 - Mise en contexte et problématique du projet;
 - Hypothèses, objectif général et objectifs spécifiques;
 - Description succincte de la méthodologie;
 - Avancées du projet, s'il y a lieu;
 - Perspectives;
 - Il n'est pas nécessaire d'ajouter une liste de références.

Veillez utiliser un niveau de langage accessible à quelqu'un qui n'est pas expert dans votre domaine de recherche.
Toute page excédant le maximum permis sera retirée et ignorée lors de l'évaluation.

- Une lettre confidentielle d'évaluation (sous pli cacheté ou envoyée directement à l'adresse indiquée)
- Une liste des réalisations dans le cours de vos études universitaires:
 1. **Bourses** obtenues pour vos études universitaires antérieures (incluant celles de la Fondation Armand-Frappier): précisez la source, le montant, la durée.
 2. **Stages de recherche** rémunérés ou non: lieu, durée, sujet, directeur de travaux. Veuillez indiquer si le stage avait lieu dans le cadre d'un cours.
 3. Toutes autres **activités scientifiques** que vous jugez pertinentes.
 4. **Publications scientifiques:**
 - Pour les articles publiés, fournir la liste complète des auteurs, titre, périodique et référence, ainsi que la première page de l'article provenant du périodique;
 - Pour les articles sous presse, fournir la liste complète des auteurs, titre, périodique, ainsi qu'une copie de la lettre d'acceptation du périodique et la première page de l'article provenant du périodique;
 - Si l'article est soumis, fournir la liste complète des auteurs, titre, périodique, ainsi qu'une copie de l'accusé de réception du périodique;
 - Pour chacun des articles où vous n'êtes pas le premier auteur, précisez votre contribution;
 - Dans le cas de publications dans journaux scientifiques à diffusion restreinte, fournir un commentaire ou un site web afin de permettre de juger l'importance de la publication;

- Les articles en préparation ne seront pas pris en compte dans l'évaluation.

5. Liste des **présentations orales** et par **affiches** dans des congrès scientifiques
- Pour chacune des communications, fournir la liste complète des auteurs, titre, identification de la réunion ou du congrès, lieu et date;
 - Mentionnez si la communication était une présentation orale ou une affiche;
 - Soulignez le nom de la personne qui a présenté la communication;
 - Si vous n'êtes pas le premier auteur, précisez votre contribution;
 - Fournissez la preuve d'acceptation si la réunion n'a pas encore eu lieu.
6. **Réalisations dans** la communauté académique. Participation à des comités de programmes, organisation d'évènements, tutorat, organisation de conférence, bénévolat, etc.

Les dossiers non conformes et/ou incomplets seront automatiquement rejetés par le comité.

Critères d'évaluation

Les chiffres dans le tableau indiquent la pondération attribuée à chacun des documents

	Maîtrise	Doctorat	
		0-5 sessions	6-11 sessions
Nombre de sessions complétées au 31 août de l'année du concours	0-5 sessions	0-5 sessions	6-11 sessions
Relevé de notes du baccalauréat et de la maîtrise	70	30	Ne pas fournir
Description du projet de recherche ET son avancement, s'il y a lieu	5	10	20
Lettre d'évaluation (important, voir remarques ici-bas)	10	10	10
Liste des réalisations	15	50	70

Lettre d'évaluation

Candidats de Maîtrise

- La lettre d'évaluation pour les étudiants ayant fait 2 sessions ET MOINS au 31 août 2019 devra provenir d'une **personne autre que le directeur de recherche**. L'étudiant ayant fait un stage d'été dans le laboratoire d'accueil peut en faire la demande à son directeur.
- La lettre d'évaluation pour les étudiants ayant fait 3 sessions ET PLUS au 31 août 2019 devra provenir du **directeur de recherche**.

Candidats de Doctorat

- La lettre d'évaluation pour les étudiants ayant fait 2 sessions ET MOINS au 31 août 2019 devrait provenir du **directeur de maîtrise**. Si tel n'est pas le cas, le candidat doit en donner la raison.
- La lettre d'évaluation pour les étudiants ayant fait 3 sessions ET PLUS au 31 août 2019 devra provenir du **directeur de recherche**.

Dépôt des candidatures

Date limite

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le **vendredi 19 avril 2019**. Aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture du concours.

****NOUVEAU****

Faire parvenir votre dossier à : recrutement@iaf.inrs.ca

Indiquez « **Concours de bourses de 2^e cycle** » ou
« **Concours de bourses de 3^e cycle** » dans le titre ou le
corps de votre courriel

Mettez tous vos documents dans un même fichier de type
« pdf » si possible.

Si vous ne pouvez pas utiliser le courriel, envoyez votre dossier original par la poste ou messagerie :

Fondation Armand-Frappier
Concours 2019-2020 - Bourses de maîtrise et doctorat
Centre INRS-Institut Armand-Frappier
a/s Comptoir MultiServices, Édifice 18
531, boul. des Prairies
Laval QC H7V 1B7
CANADA

Télécopieur: (450) 686-5501